

CONSEIL MUNICIPAL DE LOULAY

18 septembre 2025 à 20h30

Ordre du Jour : 1) Exercice du Droit de Prémption Urbain. 2) Adhésion à Eau 17 de la Commune de SURGERES pour les compétences assainissement collectif et non collectif. 3) Demande de subvention au titre des Amendes de police. 4) Réhabilitation de la signalétique des circuits vélo – Accord concordant pour la mise en place d’un fonds de concours.

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux :

- . en exercice : 15
- . Présents : 11
- . Votants : 15

Présents : M. PERRIER Maurice, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD Jacky, Mme GRELLIER Linette, M. GERAL Yohann, Mme SANTAGIULIANA Barbara, Mme BAZERQUE Céline, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel.

Absents excusés : Mme GIBAUT Claudie a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice, Mme PRIOUX Marielle a donné pouvoir à Mme SALCEDO Annie, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à M. GERAL Yohann, Mme MARTINEAU Rafaële a donné pouvoir à Mme MUTEL Nathalie.

Monsieur Jacky GROUSSARD été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu et le procès-verbal de la précédente séance du 19 juin 2025 sont adoptés à l'unanimité.

1) Exercice du Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des courriers de :

- Maître Clara RIVIERE-PHILIPPON, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession de la parcelle cadastrée section ZD numéro 115 située impasse du Fief Braud appartenant à M. VERINE Virginien et Mme CHATELIER Adeline ;
- Maître Aurélie FOUR-SCOGNAMIGLIO, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession de la parcelle cadastrée section AA numéro 39 située rue d'Aunis appartenant aux Consorts POMMIER ;
- Maître Damien KENDERIAN, notaire, 17460 TESSON, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession de la parcelle cadastrée section AB numéro 279 située allée des Jardins appartenant à Mme MC CALMONT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à notifier aux notaires le renoncement de la Commune à exercer son droit de prémption sur la vente de ces parcelles.

2) Adhésion à Eau 17 de la Commune de SURGERES pour les compétences assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat Eau 17, réuni le 13 juin 2025 d'accepter l'adhésion de la Ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif et

assainissement non collectif.

Le Maire donne lecture de la délibération du Comité syndical et de la note d'incidence annexée.

Considérant les dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts d'Eau 17 et notamment l'article 8.3,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 17-2021-02-15-002 listant les membres adhérents à Eau 17 pour les compétences à la carte eau, assainissement collectif, assainissement non collectif,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à Eau 17 de la Commune de SURGERES pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif.

3) Demande de subvention au titre des Amendes de police

Monsieur le Maire fait part du besoin de réalisation de cheminements doux sur les trottoirs de la rue de la Montagne, afin de résoudre les problèmes d'accessibilité, de circulation des piétons et tenir compte du besoin de réfection de la voie et aussi dans un souci d'harmonisation des cheminements piétons sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire présente le chiffrage le mieux-disant présenté par la Société Loulaysienne de Travaux Publics (SLTP) qui s'élève à :

- Montant HT : 49 350.00 €
- Montant TTC : 59 220.00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département, au titre du produit des amendes de police – *réalisation de cheminements doux*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 50 % du montant HT des travaux (plafond de 50 000 €) auprès du Département au titre du produit des Amendes de police – réalisation de cheminements doux sécurisés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4) Réhabilitation de la signalétique des circuits vélo – Accord concordant pour la mise en place d'un fonds de concours

• Vu l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

• Vu la délibération n° CC2025_077 du Conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté en date du 19 mai 2025, portant sur la création d'un fonds de concours pour la réhabilitation de la signalétique de 9 circuits vélos identifiés comme non valorisable au vue de leur vétusté. Étant précisé que la part communautaire du fonds de concours est fixée à 50 % du coût des travaux réalisés, après déduction des subventions éventuellement obtenues par la commune et du FCTVA, et, afin de limiter les difficultés de trésorerie, les fonds seront versés sur la base du budget prévisionnel actualisé avant lancement de l'opération,

Forêt d'Essouvert

Considérant que le coût prévisionnel de rénovation pour la commune a été évalué à 2 440 € TTC, montant indicatif avant versement du fonds de concours, et susceptible d'être ajusté en fonction des coûts réels constatés,

Circuits	Communes	Dépenses à charge des communes		Estimation fonds de concours versés par la CDC
		TTC	Montant hors FCTVA (16,404%)	HT
Forêt d'Essouvert – 9 km	Loulay – 6,1 km	2 440 €	2 096 €	1 048 €
	Lozay – 2,9 km	1 160 €	996 €	498 €
	Total	3 600 €	3 092 €	1 546 €

Via l'Isle et la Boutonne

Considérant que le coût prévisionnel de rénovation pour la commune a été évalué à 1 760 € TTC, montant indicatif avant versement du fonds de concours, et susceptible d'être ajusté en fonction des coûts réels constatés,

Circuits	Communes	Dépenses à charge des communes		Estimation fonds de concours versés par la CDC
		TTC	Montant hors FCTVA (16,404%)	HT
Via l'Isle et la Boutonne – 23 km	Loulay – 4,4 km	1 760 €	1 512 €	756 €
	La Jarrie – 7,5 km	3 000 €	2 577 €	1 289 €
	Covert – 1 km	400 €	343 €	171 €
	Saint-Martial – 3,6 km	1 440 €	1 237 €	618 €
	Saint-Pierre de l'Isle – 6,5 km	2 600 €	2 233 €	1 116 €
	Total	9 200 €	7 902 €	3 950 €

Considérant que l'opération est conditionnée à l'accord concordant des communes concernées par les parcours détaillés ci-dessus,

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le fonds de concours attribué par Vals de Saintonge Communauté pour la réhabilitation des circuits vélo tel que détaillés ci-dessus
- de préciser que le fonds de concours est conditionné à l'engagement conjoint des communes concernées par un même circuit.
- d'inscrire les crédits nécessaires correspondant au montant prévisionnel de l'opération, soit 6,1 km sur le parcours total de 9 km pour un montant estimé à 2 440 € TTC ; pour le circuit dans la Forêt d'Essouvert ;
- d'inscrire les crédits nécessaires correspondant au montant prévisionnel de l'opération, soit 4,4 km sur le parcours total de 23 km pour un montant estimé à 1 760 € TTC ; pour le circuit via l'Isle et la Boutonne ;
- de transmettre à Vals de Saintonge Communauté le budget prévisionnel actualisé sur la base des devis avant lancement de l'opération, afin de permettre le versement du fonds de concours ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés au projet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

M. Maurice PERRIER Maire,	Mme Claudie GIBault 1 ^{ère} Adjointe au Maire, A donné pouvoir	M. Frédéric PINSONNEAU 2 ^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Annie SALCEDO 3 ^{ème} Adjointe au Maire	M. Jacky GROUSSARD 4 ^{ème} Adjoint au Maire	Mme Linette GRELIER
M. Yohann GERAL	Mme Marielle PRIoux A donné pouvoir	Mme Barbara SANTAGIULIANA
Mme Céline BAZERQUE	M. Sébastien GROUSSARD	M. Patrick GUYOT A donné pouvoir
Mme Nathalie MUTEL	M. Daniel CHAMPIGNEULLE	Mme Rafaële MARTINEAU A donné pouvoir